

SARL ALLIZEO WEB

30, Avenue Général Leclerc – Bât. L'Ellipse - 38200 Vienne Siège social : 57, Rue des Chênes - 42210 Craintilleux

SARL au capital de 6.000 € - RCS Saint-Etienne B 750 800 229 Siret 750 800 229 00015 - APE 6201Z - FR 74 750800229

Habiba AOUZAL - 06.70.50.49.89 - habiba@allizeo-web.fr

Mairie de Saint-Clair du-Rhône

Place Charles De Gaulle 38370 Saint Clair-du-Rhône

Date: 21/03/2017 N° facture: AL2017-213

Prestations	P.U.	Qté	Montant HT
Forfait annuel :	600.00 €	1	600.00 €
✓ Maintenance du site avec sauvegarde du contenu une fois par mois			
 ✓ Insertion des nouveaux articles (textes + visuels) fournis par vos soins pour les rubriques existantes (environ 5 par mois) 			
 ✓ Service d'assistance téléphonique limitée à 2h par mois (pour toute question) 			
Formation individuelle : Une formation individuelle sera dispensée à 4 personnes ayant en charge des parties distinctes du site. Chaque personne sera formée à la prise en main des rubriques concernées.	600.00 €	1	600.00 €
	Total H.T.		1 200.00 €
	TVA 20 %		240.00 €
	Total TTC		1 440.00 €
	Net à payer		1 440.00 €

Conditions de règlement :

Escompte pour paiement anticipé : néant

Payable à réception par virement ou par chèque

Règlement par chèque :

A l'ordre de : Allizéo Web

A adresser à : Allizéo Web - Espace Saint Germain - Bâtiment L'Ellipse - 30 avenue du

Général Leclerc - 38200 VIENNE

Règlement par virement :

Compte Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche – Rue Thivel – 42450 Sury le Comtal

Identification du compte			Domiciliation	
14265	00600	08000612540	74	CE LDA (00600)
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	
Identification du compte (IBAN)			BIC	
FR76 14	26 5006	0008 0006 12	254 074	CEPAFRPP426

Intitulé du compte :

ALLIZEO WEB - 57, Rue des Chênes - 3, Impasse Laurent - 42210 Craintilleux

Valeur en votre aimable règlement

Passée la date d'échéance, une pénalité de retard de 3 fois le taux légal sera appliquée, (Loi n° 2008_776 du 4 Août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).